

<https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article512>



L'école inclusive

- Administratif - ASH -



Date de mise en ligne : mercredi 2 septembre 2020

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits réservés

POUR UNE ECOLE INCLUSIVE

- <file:///C:/Users/DELAUN~1/AppData/Local/Temp/guide-ressources-humaines-aesh---2020-69417.pdf>>Guide des accompagnants
- [circulaire](#)

CAP ECOLE INCLUSIVE CANOPE

Ce site a pour but d'accompagner les enseignants et les équipes éducatives dans la scolarisation de tous les élèves. Vous y trouverez des outils d'observation pour cerner les difficultés des élèves, ainsi que des propositions pour adapter votre enseignement à tous

Vous trouverez ci-joint :

- L'ordre de mission AVS pour les sorties scolaire
- un guide, rédigé et mis en forme par le coordonnateur départemental des AVS, qui formalise les éléments qui doivent faire l'objet d'une réflexion dans le cadre de la nécessaire collaboration entre l'enseignant de la classe et l'AVS, en charge de l'accompagnement d'un élève en situation de handicap.
- **NOUVEAU** : [guide d'entretien](#) entre le directeur d'école, l'AESH et la famille
- un guide de scolarisation des élèves autistes (+ [article ressources Le Havre Nord](#))
- un guide de scolarisation des élèves déficients moteur
- un guide de scolarisation des élèves déficients visuels
- un guide de scolarisation des élèves sourds et malentendants
- > les [guides EDUSCOL](#)

L'accompagnement par un AVS ne saurait être ou devenir la réponse exclusive de l'école aux besoins des élèves en situation de handicap.

L'AVS travaille en liaison étroite avec les équipes pédagogiques. L'accompagnement d'un élève par un AVS doit faire l'objet d'une réflexion en équipe pédagogique.

Le risque de créer un lien de dépendance avec l'élève ne doit pas être sous-estimé. L'accessibilité aux apprentissages et la compensation doivent permettre de créer de l'autonomie. L'évaluation des besoins, menée dans le cadre du projet individuel et le suivi de ce projet sont les moyens de prévenir cette possible dépendance.

La présence d'un AVS, auprès d'un élève en situation de handicap, dans une classe ne saurait empêcher la réflexion de l'enseignant quant à la nécessaire différenciation pédagogique qu'il convient d'opérer :

- pour lui rendre « accessibles » toutes les situations d'apprentissage qui vont être proposées et les anticiper systématiquement en termes d'accompagnement, d'adaptation et d'étayage (compenser) ;
- pour adapter les supports didactiques si ses besoins l'exigent ;
- pour aménager l'espace et le temps.

Il s'agit, pour l'enseignant, de s'interroger sur la façon de rendre l'élève le plus possible autonome par rapport à l'aide qui est apportée. Il s'agit de graduer les « étayages » dans le temps, dans une logique qui doit rester essentiellement « dynamique » et centrée sur une mise en place qui doit s'opérer au sein du groupe classe pour favoriser l'inclusion. Il s'agit de garder en tête que l'enfant en situation de handicap est « un élève autrement capable » .

Autrement dit, l'inclusion d'un enfant en situation de handicap incite les enseignants à modifier leurs pratiques et à adapter leurs gestes professionnels (adaptation des consignes, accompagnement et guidance, anticipation des médiations entre pairs...).

L'AVS doit être amené à comprendre cette réflexion et ces efforts continuels d'adaptation : il convient de les expliciter et de rechercher, au-delà de la simple communication ou concertation, une véritable collaboration et quelquefois une vraie co-élaboration.

La collaboration entre les AVS et les enseignants est essentielle pour permettre la réussite des élèves en situation de handicap.

Mme Caufourier, enseignante à l'école élémentaire Charles Péguy a participé a une journée de formation enseignants/AVS. Comme indiqué lors de la réunion de directeurs, le compte-rendu de cette journée ainsi que les différents documents qui ont été fournis ont pour vocation à être diffusés au plus grand nombre.

La [MDPH](#)

Documents à remplir pour une demande MDPH :

[GEVASCO](#) première demande

[GEVASCO](#) re-examen

Site de l'[ASH76](#)

Site de la [MDPH 76](#)

Ressources pour les enseignants ayant des élèves porteurs de handicap

<http://eduscol.education.fr/cid61219/ressources-de-formation-a-distance-pour-les-enseignants.html>